



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le Quatre Novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2013

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 18 - Présents : 14

Etaient présents : R. AUBAULT – A.M. GAUBERTI– G. BARRA – JL. GIRAUD – A..PELLEGRINO Adjoints  
M. AUFFRET – J-M. BAGNIS – N. BARRECA – S. HAFFAF - E. MENUT – A. PEZIN -  
M. RAYNAUD - J-C. SANSONI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : R. GAGNARD – J.RAYNAUD (pouvoir donné à E.MENUT) – G. JAN- A.CARILLO

**MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR ARTISTES – M n°57 – 39 Grande Rue**

M. le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2013 par laquelle le conseil municipal avait décidé la mise à disposition d'un local pour artistes dans l'immeuble cadastré M n°57, 39 Grande Rue, pour une surface de 28m<sup>2</sup>. Ce local était occupé par 2 artistes pour un loyer de 200€ mensuel.

M. le Maire précise que le local est à ce jour occupé par un seul artiste. Il propose de modifier le montant de la location en fonction de la surface du local afin d'harmoniser les loyers de tous les ateliers d'art mis à la disposition d'artistes. Il propose un loyer de 100€ mensuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la mise à disposition d'artistes du local situé en rez-de-chaussée du 39 Grande Rue, de l'immeuble cadastré M n°57, pour une surface de 28m<sup>2</sup> et pour un loyer mensuel de 100€ à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition approuvée par le conseil municipal avec le ou les futurs locataires.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE